



## **Déclaration de grossesse :** gardez votre temps pour ce qui est précieux !

Futures mamans, saviez-vous que la déclaration de grossesse vous permet d'obtenir des droits aux prestations familiales et de bénéficier d'un accompagnement tout au long de votre grossesse ?

Ne vous déplacez pas pour des démarches administratives ! Votre médecin ou votre sage-femme peuvent faire la déclaration en ligne pour vous. Il vous suffira ensuite de confirmer votre grossesse dès réception du courriel de la Caf. Vous pouvez aussi déclarer votre grossesse vous-même sur l'application mobile Caf-Mon Compte ou dans l'Espace Mon Compte du caf.fr. Dans ce cas, n'oubliez pas de transmettre les documents justificatifs demandés